



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Service des médias et des communications



Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

Luxembourg, le **06 JUIN 2018**

Objet : Réponse commune de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et de Monsieur le Ministre de l'Économie à la question parlementaire N° 3794 du 3 mai 2018 de Monsieur le Député Laurent Mosar

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire N° 3794 du 3 mai 2018 de Monsieur le Député Laurent Mosar.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications
et des Médias



Xavier Bettel

**Réponse de Monsieur le ministre des Communications et des Médias, Xavier Bettel, et de
Monsieur le ministre de l'Economie, Etienne Schneider, à la question parlementaire no 3794
du 3 mai 2018 du député Laurent Mosar**

Depuis le 25 mai, le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel est en vigueur dans l'ensemble de l'Union européenne (RGPD).

Le gouvernement tient tout d'abord à se féliciter des nombreuses initiatives publiques et privées qui ont été lancées en vue d'assurer la mise à disposition d'informations à ce sujet. Beaucoup d'informations ont été fournies gratuitement aux acteurs concernés par les instances publiques, dont la commission nationale pour la protection des données (CNPD) et smile GIE, mais aussi par les chambres professionnelles et les fédérations. Grand nombre d'acteurs économiques privés ont saisi l'occasion pour développer leurs compétences dans ce domaine et offrir des informations et des formations relatives à la RGPD ainsi que d'autres services dans ce contexte.

Il va de soi qu'au vu de la complexité de la matière les efforts d'information et de sensibilisation ne s'arrêteront pas avec l'entrée en vigueur du RGPD mais continueront bien au-delà.

Ne pouvant pas énumérer chaque séance d'information ni tous les supports via lesquels des informations ont été diffusées, nous nous limitons ci-après à en citer quelques-uns de certains acteurs du domaine public :

CNPD

Les préparatifs en vue de ce nouveau cadre réglementaire ont commencé depuis un certain temps déjà : le gouvernement (via le Service des médias et des communications du ministère d'Etat) a, conjointement avec la CNPD, lancé une première campagne de sensibilisation dès l'adoption du règlement en 2016. Cette campagne a commencé le 11 octobre 2016 par une conférence d'envergure rassemblant plus de 600 personnes, au cours de laquelle le public et les acteurs économiques se sont vu présenter les principaux changements en matière de réglementation générale sur la protection des données personnelles, l'impact sur les droits des citoyens et les obligations futures des responsables de traitements informatiques. Au fil des semaines suivantes, des séances d'information spécialisées ont été organisées, adaptées aux différents publics cibles, afin de guider les acteurs dans l'implémentation de ces nouvelles règles. Parmi ces séances de travail, certaines sessions visaient plus spécifiquement les PME et start-ups.

La sensibilisation à la thématique de la protection des données personnelles et l'accompagnement des acteurs dans le cadre du nouveau règlement constitue une des nouvelles missions-clés de la CNPD. Afin de permettre à celle-ci d'assurer au mieux ce rôle, le gouvernement a considérablement renforcé les moyens tant financiers que humains de la CNPD depuis 2015. En effet, la dotation financière allouée au régulateur a quasiment triplé de 2015 à 2018, et les effectifs ont été renforcés : alors qu'en 2014, la CNPD occupait 15 personnes, elle en comptait 25 en 2017 et ses effectifs devraient monter à 35 personnes d'ici la fin de l'année.

Depuis la campagne de sensibilisation initiale lancée en 2016 conjointement avec le SMC, la CNPD a continué, voire accentué ces actions tout au long de 2017 et 2018, par l'organisation de conférences et de séances d'information régulières, ainsi que 12 cours d'introduction à la protection des données. La CNPD continue à être présente aux principaux événements touchant de loin ou de près la matière de la protection des données pour y répondre aux nombreuses questions. A ce titre, l'autorité de protection des données est intervenue notamment aux conférences de la Chambre de Commerce, de

l'ABBL, de la Chambre des Métiers, de la Fédération des Artisans, de l'Association Professionnelle des Courtiers en Assurances, de l'Association Luxembourgeoise des Compliance Officers ou encore de l'Ordre des Experts-Comptables. La liste des événements à laquelle la CNPD a contribué ou qu'elle a organisé se trouve en annexe.

A côté des événements mentionnés ci-dessus, la CNPD a encore pris de nombreuses mesures supplémentaires en matière d'information, de sensibilisation et de guidance en 2017 et 2018, dont notamment :

- la création de deux brochures :
 - o « Vos données, vos droits » pour le grand public ;
 - o « Vos obligations en matière de protection des données » pour les responsables de traitements et leurs sous-traitants ;
- la publication d'un dossier thématique, d'un guide de préparation et de trois vidéos animées présentant le RGPD sur son site Internet ;
- la publication d'informations et d'un formulaire de notification de violation de données sur le site de la CNPD pour aider les entreprises à se préparer en amont à la gestion et notification des violations de données avant l'entrée en application du RGPD ;

Dans le cadre et avec le soutien de l'initiative Digital Luxembourg, la CNPD a, en collaboration avec le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) et la société eProseedRTC, lancé en octobre 2017 un outil permettant aux responsables de traitement d'évaluer leur degré de conformité au nouveau règlement général sur la protection des données. Le « *GDPR Compliance Support Tool* » est une solution innovante et intuitive pour permettre aux utilisateurs de vérifier le niveau de maturité de leurs organisations. Il contient une base de données exhaustive et détaillée avec plus de 350 critères d'exigences réglementaires.

Cet outil pratique permettra aux acteurs non seulement de gérer un registre de traitement et l'ensemble des documents nécessaires dans le cadre du RGPD, mais également de réaliser un suivi sur l'évolution du niveau de maturité de leur organisation. L'outil est mis gratuitement à disposition des acteurs, et son contenu est mis à jour régulièrement.

En date du 11 mai 2018, 1352 comptes ont été ouverts dans l'outil. Une moyenne constante de 50 nouveaux comptes sont ouverts par semaine depuis son lancement. A l'heure actuelle, le nombre de projets d'évaluation ouverts s'élève à 1981.

Luxinnovation

Des mesures qui existent déjà depuis plusieurs années ont intégré la RGPD dans leur portée. Ainsi, des programmes tels que Fit4digital du ministère de l'Economie, géré par Luxinnovation GIE, permettent de subventionner les PME qui font des efforts en ce sens.

Smile GIE

Le site internet www.cases.lu donne des explications concernant la protection et la sécurisation des données. Le Diagnostic Cases qui vise à réduire l'exposition aux risques IT et est offert gratuitement par Smile GIE a intégré le modèle RGPD. Un registre RGPD a été développée dans MONARC, la méthode d'analyse développée par Smile GIE qui permet d'établir un rapport complet des risques et de proposer des solutions.

En outre, Smile GIE a publié plusieurs articles au sujet de la RGPD et participé à des événements organisés par d'autres acteurs. Un flyer relatif à la RGPD a été élaboré à l'attention des administrations locales.

Plusieurs workshops ont été organisés par Smile GIE avec la participation d'experts. Un FAQ a été publié à l'issue des workshops.

CIRCL a publié une politique de protection de protection des données qui peut être gratuitement réutilisée par d'autres organisations dont les CSIRT.

Fédération des Artisans

Ensemble avec une société privée, la fédération des artisans a élaboré un concept qui ne se limite pas à informer les entreprises mais offre un accompagnement concret pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions RGPD.

Ce concept comporte deux volets:

1. Workshop: Un workshop d'initiation pour subdiviser la RGPD en thématiques différentes. Pour chacune, des workshops séparés sont offerts. 100 entreprises sont en train de suivre ces workshops.
2. Documentation: Pour chaque thématique des documents et templates ont été préparés en deux langues (français et allemand) que l'entreprise peut réutiliser et adapter à ses propres besoins, p.ex. : registre de traitement, notice de vie privée, procédures internes etc.

Chambre des métiers

La Chambre des Métiers a organisé deux séances d'information avec la CNPD et un avocat spécialisé. Lors de cette séance un outil simplifié de mise en conformité a été présenté ("Check List Simplifiée" qui comprend une fiche signalétique (photographie des traitements) et une fiche conformité) avec les exemples classiques de traitements (recrutement, RH, Fournisseurs).

La Chambre des Métiers répond de plus aux demandes spécifiques des ressortissants dans le cadre de sa mission légale d'information et de sensibilisation à la législation concernant l'artisanat et les PME. Son service juridique assiste aussi le service E-Handwerk sur les questions posées lors de leurs visites notamment.

Des articles au sujet de la RGPD ont paru en 2018 dans *d'Handwerk* et dans le mailing prestataires. Une série de 7 articles concernant la présence web des entreprises est en élaboration.

Une partie dédiée au RGPD est intégrée dans le cycle de Conférences "Actualité en droit du travail".

Un factsheet sur les principes de la RGPD est en élaboration.

Chambre de Commerce/Confédération luxembourgeoise du commerce

3 conseillers du House of Entrepreneurship ont été spécialement formés à la RGPD et sont en contact direct avec la CNPD pour l'élaboration du Q&A.

La clc a organisé des ateliers lors des Entrepreneurs' Days. Un workshop pratique a été organisé avec la CNPD. Les fédérations affiliées à la Chambre de commerce, la fedil et la clc ainsi que l'horesca ont profité de workshops dédiés.

Une fiché d'information récapitulative a été élaborée et publiée. Des articles de sensibilisation ont paru dans le magazine clc connect et dans les supports envoyés aux fédérations.